



Pour Michel Humbert, président du Scare : "Il y a un vrai problème d'accès au film et de multiplication des copies".

Le Scare se mobilise

Exploitation

Rapport Lagauche, opération pour les moins de 14 ans, concurrence accrue sur le segment de l'art et essai porteur, accès aux films sont parmi les sujets traités lors de l'AG du Scare.

★ Dans la foulée de l'Afcae, le Syndicat des cinémas d'art, de répertoire et d'essai (Scare) organisait, mercredi 14 mai, son assemblée générale dans le cadre du Festival de Cannes. Une AG placée sous le signe du changement puisque le syndicat a récemment recruté une déléguée générale, Béatrice Boursier, passée par le groupe action-promotion de l'Afcae. A l'image de cette dernière, les échanges entre membres du Scare ont une nouvelle fois permis d'évoquer les sujets qui secouent actuellement l'exploitation : les propositions du rapport Lagauche, l'opération à 4 € pour les moins de 14 ans ou encore la concurrence accrue des multiplexes sur le segment de l'art et essai porteur. "Il y a un vrai problème d'accès aux films et de multiplication des copies", a d'ailleurs regretté Michel Humbert, président du Scare.

Dans son rapport d'activité morale, le syndicat a notamment constaté "un début d'année inquiétant pour les salles art et essai et un été très difficile dû en partie à une offre de films peu attractive". Il déplore également "une frilosité grandissante de la part du public, qui se concentre sur quelques films" tandis que, parallèlement, "les grandes enseignes élargissent la palette des films qu'ils présentent, nombre de ces œuvres recommandées art et essai échappant aux salles indépendantes, et ce de manière cruciale à Paris".

L'après VPF

Face aux nombreux défis auxquels la profession doit aujourd'hui faire face, le Scare a décidé de mettre en place plusieurs groupes de travail pour réfléchir collectivement aux chantiers à venir. En première ligne : l'après VPF (contributions numériques versées par les distributeurs). "C'est l'un des grands sujets de ces prochaines années", a insisté Richard

Patry, président de la Fédération nationale des cinémas français (FNCF). Les distributeurs ne seront en effet plus redevables de VPF une fois le coût de l'installation initiale des équipements couvert, ou dix ans après l'installation de cet équipement, ou après l'échéance du 31 décembre 2021. Les salles homologuées après le 1^{er} janvier 2013 n'ayant pas la possibilité de toucher de VPF, Richard Patry craint que la "multiplication des salles «gratuites» risque de rendre moins attrayantes [sous-entendu pour les distributeurs, NDLR] les salles «payantes»."

Réforme du compte de soutien

Le Scare a également fait part de son inquiétude vis-à-vis de l'évolution du fonds de soutien cinématographique, dans lequel les salles d'art et d'essai doivent de plus en plus régulièrement puiser pour résister à la "chute de la fréquentation dans nos établissements depuis une dizaine d'années" et à l'inflation des coûts d'exploitation dus au numérique. Aussi, le syndicat souhaite que le retour du fonds de soutien progresse "de façon substantielle" sur les trois premières tranches : 80 % de 0 à 8 500 €, 70 % de 8 501 € à 25 500 €, et 60 % de 25 501 € à 51 000 €, voire les quatre. Des propositions seront bientôt faites dans ce sens.

La FNCF s'est d'ailleurs engagée à "lancer le chantier de la réforme du compte de soutien, a assuré Richard Patry. Le barème, tel qu'il a été constitué, doit être rénové. Il faut le modifier pour le rendre plus efficace pour les salles qui en ont besoin. Nous ouvrirons ce chantier avant la fin de l'année." Des discussions ont déjà été amorcées avec le CNC. Par ailleurs, le Scare a annoncé qu'il allait mettre en place un outil statistique permettant de suivre l'évolution de la fréquentation des salles art et essai. Son but : mieux évaluer l'impact du tarif à 4 € pour les moins de 14 ans, la "pertinence de l'opération semblant plus discutabile pour les salles art et essai" que ce que les "statistiques du CNC et l'étude de Médiamétrie semblent attester".

K.B.